

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 26 JUIN 2025**Date de convocation : 20 juin 2025Date d'affichage : 20 juin 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents :** Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

**Absents excusés :** M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-052

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) A LA PREFECTURE DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE CHARPENTE DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-PRIX**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable rendu par la Commission permanente Travaux-Développement durable-Cadre de vie-Urbansisme en date du jeudi 12 juin 2025,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission permanente des Finances en date du lundi 16 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20250626-DEL2025-052-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet de procéder en urgence à des travaux de couverture et charpente de la toiture de l'église Saint-Prix, suite à la découverte d'une panne cassée et en raison de l'état d'obsolescence avancée de la charpente mise au jour suite à un diagnostic, dans le but d'assurer la sécurité des usagers de l'église Saint-Prix et la conservation de ce monument inscrit aux Monuments historiques,

CONSIDERANT que le montant total des travaux envisagés s'élève à la somme de 23 512,74 € HT soit 28 215,29 € TTC,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre de la catégorie d'opération n° 2 "Travaux sur bâtiments publics (hors rénovation énergétique)", premier onglet "Construction neuve, rénovation, réhabilitation",

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix n'a pas sollicité de subventions publiques pour les travaux de réparation de la toiture de l'église Saint-Prix,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui serait sollicité,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la réalisation de l'ensemble des travaux de couverture et charpente de la toiture de l'église Saint-Prix ;

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 40 % du montant total HT des travaux, soit 9 405,10 € ;

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

**Article 4 :** DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20250626-DEL2025-052-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2025